

Département de l'Aude

Commune de Saint-Hilaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

*Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0
Nombre d'absents excusés : 3
Nombre de membres absents : 2*

L'an deux mille vingt et un et le huit du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, LAZARO Pascal, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme et MM. RENAUD Katia, HOYOS Pierre, OCANA Joffrey

ETAIENT ABSENTS : Mme et M. JEAN Jacinthe, OUBALKASSAM Mohamed

DATE DE LA CONVOCATION : 3 Février 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Martine FERNANDEZ est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 13 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

1. Décisions prises par M. le Maire – article L.2122.22 du CGCT

M. le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

- le 14.01.2021 – les travaux de rénovation des locaux de la bibliothèque, endommagés par les intempéries du 15.10.2018 concernant le lot n°3 – plâtrerie, seront sous-traités pour partie à l'entreprise de plâtrerie traditionnelle Rousseau Grégory, pour un montant de 1 752.80 € HTVA (TVA auto liquidée)

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision

2. Isolation et traitement des charpentes du groupe scolaire – sous-traitance

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération en date du 13 Janvier courant (n°2021/01.13/03) de confier les travaux d'isolation et de traitement des charpentes du groupe scolaire aux Ets BOUZAT – 250 rue Alphonse Beau de Rochas – 34500 BEZIERS Il poursuit en indiquant que les Ets BOUZAT, souhaitent sous-traiter les travaux concernant le flocage coupe-feu du plafond de la chaufferie (lot n°2) pour un montant de 2 200.00 € HTVA avec paiement direct (TVA auto-liquidée), l'entreprise sous-traitante étant : ALPES SUD ISOLATION – Chemin du Sacré – 05700 SERRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la sous-traitance telle qu'exposée et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

Arrivée en séance de Mme Jacinthe JEAN et de M. Mohamed OUBALKASSAM.

Le nombre de membre présents devient donc : 12 et le nombre de membres absents : 0

3. Aménagement des abords de l'abbaye – demande de subvention « Friche »

M. le Maire informe que le Gouvernement, dans le cadre du plan de relance, déploie un fonds destiné à financer le recyclage des friches et la transformation du foncier, étant entendu que la réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers

Il poursuit en rappelant que la Commune, au gré des opportunités, a acquis la maîtrise foncière d'un îlot partiellement bâti, en totale déshérence, situé au pied de l'abbaye.

Cet espace, a fait l'objet d'une étude de faisabilité confiée au Cabinet SAMOP (programmiste) qui a réalisé les phases A (étude préalable, état des lieux) et B (scénario d'aménagement et de montage juridique et financier des projets, études de faisabilité) qui ont conduit à préconiser la restructuration complète de l'îlot qui conduira :

- à requalifier l'espace urbain
- à traiter les accès
- à offrir un lieu d'accueil aux services publics
- à dynamiser le commerce de proximité en installant ou réinstallant des professionnels.

Concrètement, la réalisation de l'opération sera scindée en trois tranches :

- **tranche ferme** : requalification de l'espace de l'îlot comprenant la création d'un espace public et de bâtiments destinés au commerce
- **tranche optionnelle 1** : réaménagement de l'ancienne cave viticole
- **tranche optionnelle 2** : traitement des extérieurs

La Commune a ensuite initié une procédure de concours restreint préalablement à la désignation du maître d'œuvre de l'opération. Cette procédure a conduit le Conseil Municipal à retenir le Cabinet QUIROT, qui a présenté un projet global d'aménagement, sur les trois tranches de l'opération, suivant le cadre précité.

La tranche ferme de l'opération, dont le coût est estimé à la somme (arrondie) de 1 371 484 € HTVA traite de la requalification de cet espace urbain abandonné depuis des décennies. Elle conduira à l'aménagement d'une place polyvalente pour le village, ouvrant la perspective en direction de l'abbaye, place accompagnée par la création d'espaces commerciaux.

M. le Maire poursuit en indiquant que ce projet, et particulièrement sa tranche ferme répondent totalement aux objectifs de fonds « Friche » :

- reconquête de l'espace urbain (ilot mixte, partiellement bâti, totalement vacant situé au cœur du village, à proximité immédiate de l'abbaye)

- réutilisation du foncier en maîtrisant totalement l'étalement urbain et en excluant tout espace naturel, agricole ou forestier

Il propose donc, de déposer une demande afin d'obtenir une subvention aussi élevée que possible, dans le cadre du fonds « FRICHE » et présente le dossier élaboré à cette fin

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer une demande de financement au titre de fonds FRICHE pour la première tranche de l'aménagement des abords de l'abbaye et approuve le dossier élaboré à cet effet. M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

4. Aménagement chemin des Escoumes – demande de subvention DSIL

M. le Maire rappelle que la Commune a le projet depuis plusieurs années, d'urbaniser le secteur de la Barrière (zone IIAU du PLU). Il poursuit en rappelant que ce secteur, est desservi par le chemin des Escoumes, chemin communal, qu'il conviendra de réaménager afin de permettre l'urbanisation de la zone. M. le Maire présente ensuite, l'avant-projet de cette opération établi par le Cabinet GAXIEU qui se résume comme suit :

Terrassement généraux – voirie	146 175.00
Réseaux humides	137 037.50
Réseaux secs	102 678.00
Montant travaux	385 890.50
Honoraires	28 942.00
Levé topographique – SPS -étude géotechnique	10 167.50
Montant total	425 000.00

Montants exprimés HTVA

M. le Maire poursuit en suggérant de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

Subvention Département sollicitée	22 500.00
Fonds de concours communautaire	5 000.00
Subvention D.S.I.L sollicitée	255 000.00
Participation communale	142 500.00
Montant total	425 000.00

Montants exprimés HTVA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention dans le cadre de la D.S.I.L et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

5. Acquisition de la parcelle 559 de la section A (ESQUIROL Maurice)

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 14 Décembre 2020, le Conseil Municipal, dans le cadre des questions diverses, s'était prononcé favorablement sur le principe de l'acquisition à l'amiable par la Commune de la parcelle cadastrée sous le n°559 de la section A, propriété de M. Maurice ESQUIROL au prix de 500.00 €. L'achat de ce terrain, d'une superficie de 52 ares 89 centiares, situé au lieu-dit « les Baous » permettrait de recréer l'assise du chemin de service qui le longe, assise partiellement détruite par les inondations du 15 Octobre 2018.

M. le Maire poursuit en indiquant que le propriétaire contacté par ses soins, lui a signifié son accord, à savoir l'acquisition par la Commune,

de la parcelle 559 de la section A, d'une superficie de 52 ares et 89 centiares au prix de 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle 559 de la section A auprès de M. Maurice ESQUIROL aux conditions exposées par M. le Maire qui est autorisé à signer tous documents afférents y compris par devant Notaire. Il est précisé que la Commune prendra à sa charge tous les frais relatifs à la procédure.

6. Bail emphytéotique Commune de Saint-Hilaire/Association Abbaye Vigneronne de Saint-Hilaire en Vallée du Lauquet

Point retiré de l'ordre du jour

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt heures trente

Vu pour être publié le neuf février
deux mille vingt et un et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

